



RÉDUCTION DES DÉCHETS

Le secteur des déchets, qui est composé des déchets résidentiels, des entreprises, des institutions et de l'industrie, représente environ 3 % des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) du Canada. Les sites d'enfouissement sont une source importante d'émissions de méthane et sont responsables de près de 70 % des émissions de GES du secteur. L'approche adoptée pour contrôler les émissions de méthane des sites d'enfouissement au Canada est inégale, seules quelques provinces appliquent des règlements sur le captage du méthane des sites d'enfouissement, règlements dont la rigueur varie. Il est possible d'en faire plus pour accroître le nombre de sites d'enfouissement qui captent le méthane au Canada. Les municipalités et les entreprises du secteur privé, cheffes de file, récupèrent les ressources et l'énergie des déchets. La prévention, la réduction de la génération de déchets, et le recyclage des matières comme le plastique réduisent les émissions de GES en économisant les matières premières et en réduisant la consommation d'énergie. Réacheminer les déchets alimentaires et autres matières biodégradables réduit les émissions de méthane des sites d'enfouissement et génère des ressources renouvelables comme le compost, les engrais et le biogaz renouvelable propre. Les nouvelles mesures prises par le gouvernement fédéral viseront à accroître la prévention des déchets, la réduction et le réacheminement, ainsi que la récupération des ressources, et la génération d'énergie propre à partir des déchets et des eaux usées.

MESURES CLÉS PRISES À CE JOUR

- Priorisation de la réduction des déchets alimentaires dans la Politique alimentaire pour le Canada.
- Investissement de 20 millions de dollars pour appuyer des techniques innovatrices pour prévenir le gaspillage ou détourner les déchets alimentaires par l'entremise du Défi de réduction du gaspillage alimentaire.
- Adoption, avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, des objectifs ambitieux visant à réduire les déchets du Canada de 30 % d'ici 2030 et de 50 % d'ici 2040 et fixer l'objectif de zéro déchet de plastique d'ici 2030.
- Investissement de près de 19 millions de dollars dans le Défi innovation pour les plastiques pour trouver des solutions aux déchets de plastique.
- Élaboration des règlements qui interdiront ou restreindront certains plastiques à usage unique nocifs et exigeront un contenu recyclé dans les produits et les emballages en plastique.
- Investissement dans la recherche dans le cadre du Programme scientifique canadien sur les plastiques, en innovation dans le cadre des Défi innovation pour les plastiques canadiens et en action communautaire dans le cadre de l'Initiative zéro déchet de plastique.

FAITS SAILLANTS

- Chaque année, plus de la moitié (58 %) de toute la nourriture au Canada est perdue ou gaspillée (35,5 millions de tonnes).
- En 2018, les canadien(ne)s ont envoyé plus de 25,7 million de tonnes de déchets au dépotoir, soit presque 700 kg par habitant.
- Plus de 60 % des déchets solides municipaux au Canada est composé de matériel biodégradable qui produit du méthane une fois enfoui.
- Environ 100 des plus de 3 000 dépotoirs au Canada disposent d'infrastructures pour réduire les émissions de méthane.

UN ENVIRONNEMENT SAIN ET UNE ÉCONOMIE SAINE CONTIENT DES NOUVELLES MESURES POUR LE SECTEUR DES DÉCHETS

- Élaborer de nouveaux règlements fédéraux afin d'accroître le nombre de sites d'enfouissement qui capturent et traitent leur méthane et assurer que les sites d'enfouissement qui exploitent déjà ces systèmes apportent des améliorations en vue d'en capturer le plus possible.
- Explorer le potentiel d'appuyer l'infrastructure de gestion des déchets et des biosolides, comme le compostage, la digestion anaérobique, ainsi que le captage et l'utilisation du méthane des sites d'enfouissement.